



Aides à domicile : améliorer l'offre de services

SOCIAL

Afin de mieux répondre aux besoins des Haut-Savoyards dépendants (âgés et/ou handicapés), le Département a élaboré en janvier 2019 un nouveau Schéma d'organisation de l'aide à domicile en Haute-Savoie.

Chiffres clés de l'aide à domicile

33 M€ alloués à l'APA
8 000 bénéficiaires de l'APA en moyenne chaque mois
+ de 1,2 M heures effectuées au titre de l'APA (2017)

27 M€ alloués à la PCH
3 000 bénéficiaires de la PCH, dont 2 500 adultes chaque mois
+ de 220 000 heures effectuées au titre de la PCH (2017)

L'accompagnement des personnes dépendantes au quotidien (toilette, habillage, courses, ménage, démarches administratives...) peut être assuré par des services d'aide à domicile (SAAD) proposés par des collectivités locales, des associations ou des entreprises.

Sous certaines conditions, le financement total ou partiel de ces prestations peut être pris en charge dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou la prestation de compensation du handicap (PCH), versées par le Département.

La loi de 2015 d'Adaptation de la société au vieillissement a réformé en profondeur le champ de l'aide à domicile et instauré un régime unique d'autorisation des SAAD par le Département, dès lors que le service intervient en prestation auprès d'un public fragile, âgé ou handicapé, accompagné par les services départementaux. Outre ce cadre réglementaire, la Haute-Savoie est aujourd'hui confrontée à des difficultés qui pénalisent fortement le secteur de l'aide à domicile : le manque de personnel qualifié, une offre géographiquement déséquilibrée, l'hétérogénéité des acteurs, celle des tarifs...

Restructurer et améliorer les services d'aide à domicile

Face à cet état des lieux, le Département a élaboré avec ses partenaires un schéma

d'organisation de l'aide à domicile, avec pour ambition d'assurer la cohérence et l'adaptation de l'offre de services aux besoins croissants de la population.

Véritable feuille de route, ce schéma porte sur 3 axes. En premier lieu, structurer l'offre en Haute-Savoie pour mieux répondre aux besoins de la population, avec un effort particulier de déploiement de l'offre de services sur les territoires déficitaires (zones de montagnes et zones urbaines à forte croissance démographique). Deuxièmement, prendre en compte la situation objective de l'utilisateur avec, à la clé, une meilleure valorisation financière des obligations de service public (passage des services les dimanches, nuits et jours fériés, déplacement en zones isolées ou de montagne). Enfin, instaurer une nouvelle politique tarifaire des SAAD pour d'une part, garantir le libre choix des usagers en renforçant l'équité de traitement entre les services habilités à l'aide sociale (tarifés par le Département) et les services non habilités à l'aide sociale pour lesquels le reste à charge des usagers est important, et d'autre part, maîtriser les coûts de revient des services tout en maintenant leur équilibre financier.

Engagée pour cinq ans, cette stratégie sera intégrée au schéma de l'autonomie 2019-2023. ■

Renseignez-vous sur vos droits à l'APA ou la PCH pour financer votre aide à domicile : hautsavoie.fr

L'aide à domicile recrute !

En Haute-Savoie, les services d'aide et d'accompagnement à domicile sont confrontés à d'importantes difficultés de recrutement, notamment de personnels qualifiés, du fait principalement de la faible attractivité des métiers, conjuguée à la proximité avec la Suisse.

Face à ce constat, le Département a décidé de soutenir les actions destinées à valoriser les métiers de l'aide à domicile. Il vient par exemple de signer un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour 3 ans avec l'ADMR 74, cofinanciant différentes actions liées aux ressources humaines : le recrutement d'un chargé de recrutement et de communication autour des métiers de l'aide à domicile, l'expérimentation d'équipes "volantes" et la mise en place de référents métiers au sein des associations locales.